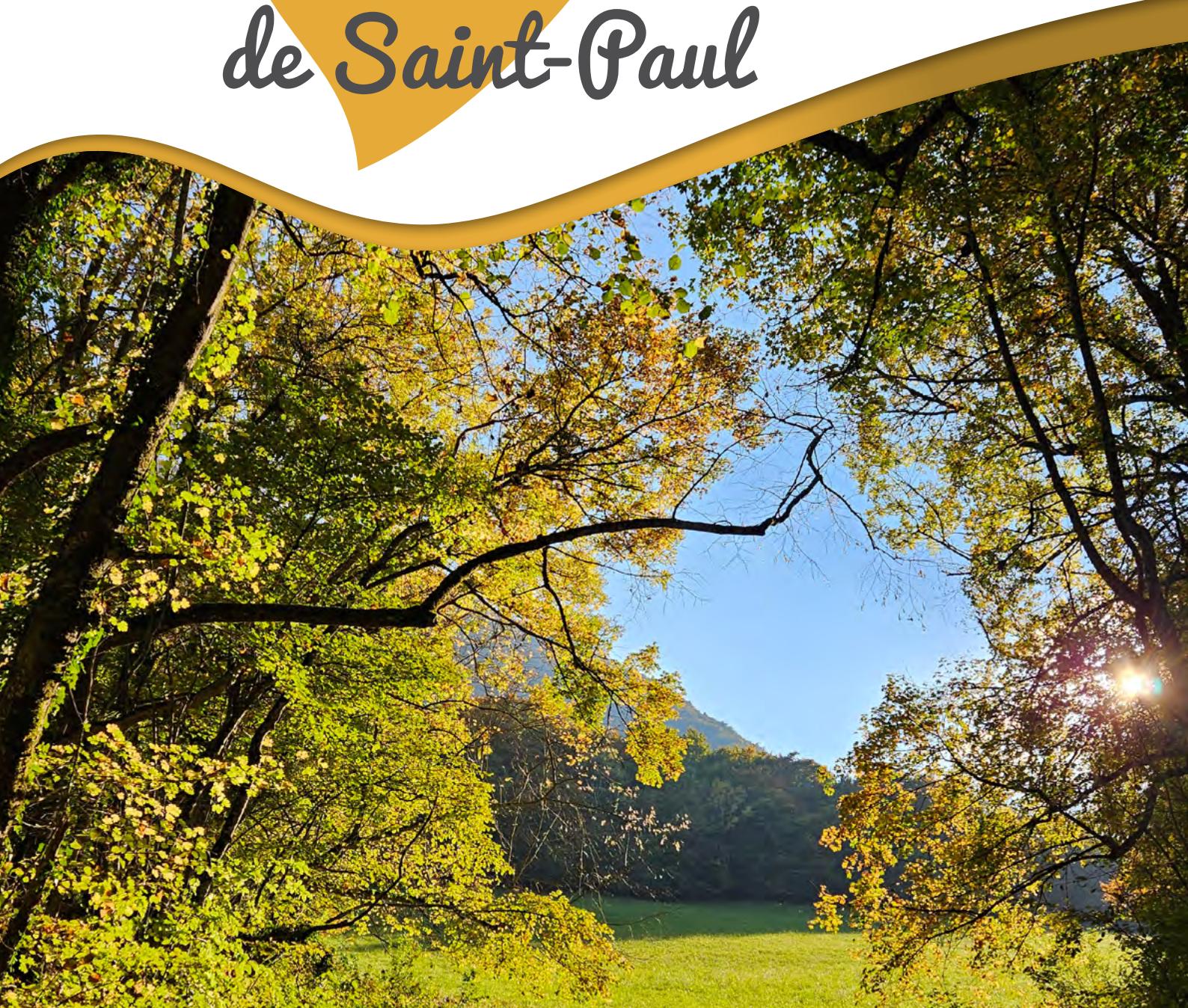


au cœur de Saint-Paul



RISQUES NATURELS
page 4



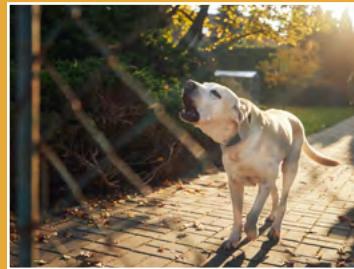
LISTES ÉLECTORALES
page 7



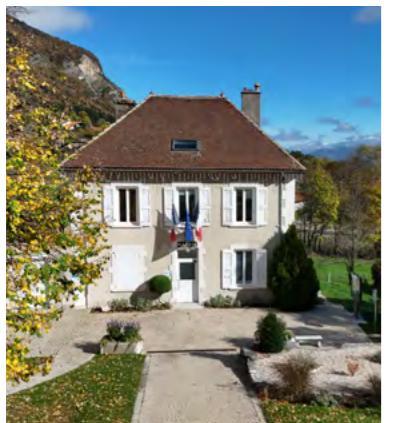
CULTURE
page 13



VIE CITOYENNE
page 18



ACCÈS PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Afin de faciliter l'accès aux décisions et discussions prises lors des Conseils Municipaux, nous mettons à votre disposition les procès-verbaux de ces séances. Vous pouvez dès maintenant les consulter en ligne sur le site de la mairie : www.saintpauldevarces.fr/la-mairie/vie-municipale/sances-du-conseil-municipal ou en scannant le QR code ci-contre :



RESTEZ INFORMÉS DES PROJETS, DÉBATS, ET AVANÇÉES CONCERNANT NOTRE COMMUNE EN QUELQUES CLICS !

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS	p.2
MOT DU MAIRE	p.3
RISQUES NATURELS	p.4 et 5
TRAVAUX	p.5
ENVIRONNEMENT	p. 6
LISTES ÉLECTORALES	p.7
SOCIAL	p.8
PETITE ENFANCE	p.8 et 9
ENFANCE	p.10
JEUNESSE	p.11
ANIMATIONS	p.12
CULTURE	p.13
ASSOCIATIONS	p.14 et 15
INFO EN +	p.15
MÉTROPOLE	p.16
LIBRE EXPRESSION	p.17
VIE CITOYENNE	p.18
AGENDA	p.19
INFOS PRATIQUES	p.20
ÉTAT CIVIL	p.20

DÉLIBÉRATION N°33-20250624 DU 24/06/2025



LA FORÊT COMMUNALE LAISSÉE EN LIBRE ÉVOLUTION

Lors de la séance du 24 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé la mise en libre évolution de 336,3 hectares de parcelles de forêt communale (soit 67 % de sa totalité) qui vont ainsi suivre leur cours naturel, sans intervention humaine. Ces zones rejoignent le réseau FRENE (Forêts en Évolution Naturelle), piloté par l'Office National des Forêts (ONF).

Qu'est-ce que la libre évolution ?

Mettre une forêt en libre évolution signifie laisser la nature agir d'elle-même : aucun abattage, aucune replantation, aucun aménagement. Les arbres vieillissent et se décomposent naturellement, créant des habitats pour une grande variété d'espèces : oiseaux, insectes, amphibiens ou champignons. Cette approche contribue aussi à renforcer la résilience de la forêt face au changement climatique.

Le réseau FRENE et la Trame Turquoise

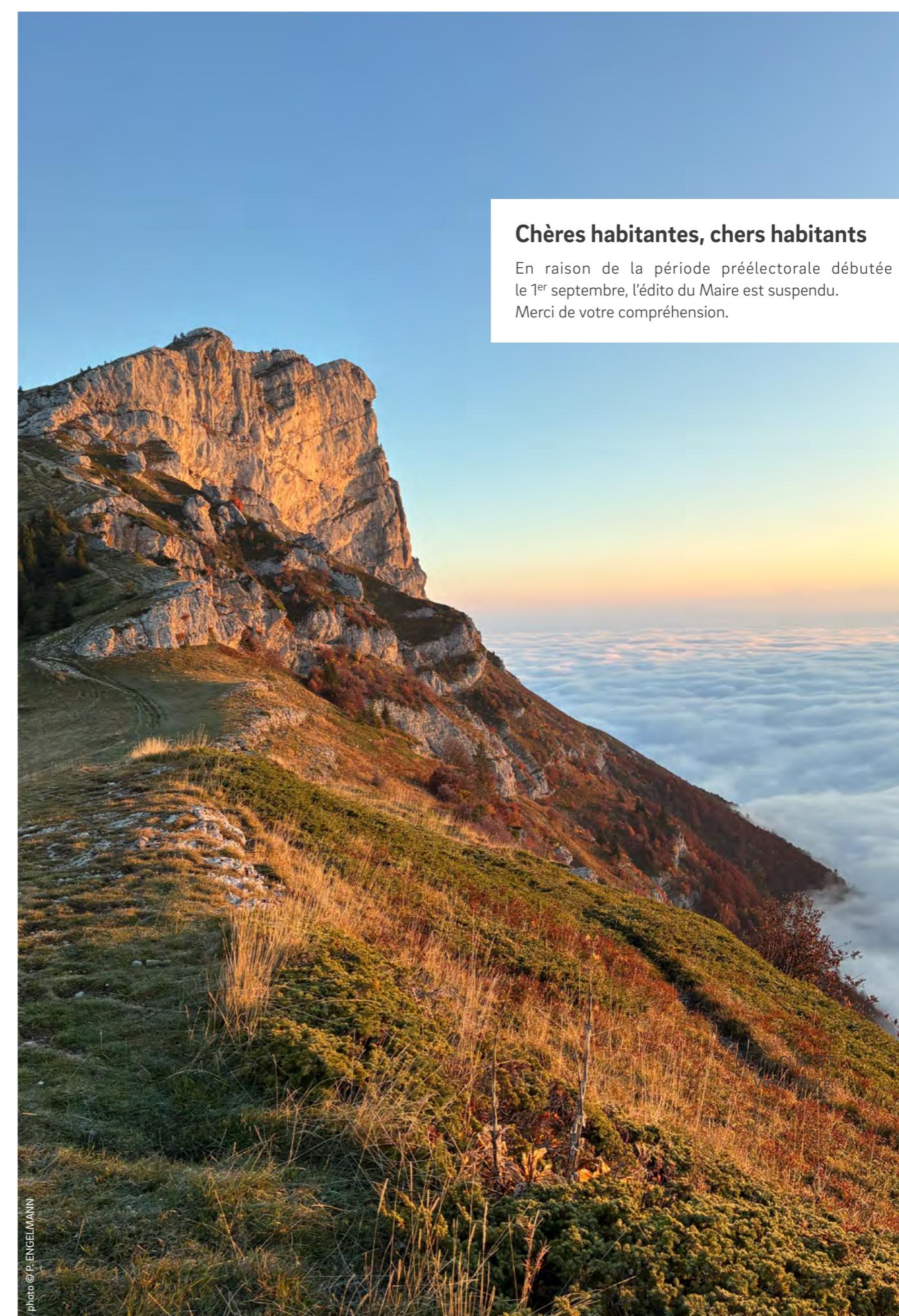
En Auvergne-Rhône-Alpes, les forêts laissées en libre évolution sont regroupées dans le réseau FRENE, qui participe à la « Trame Turquoise ». Ce maillage écologique relie les forêts, les cours d'eau et les zones humides pour protéger la biodiversité et les micro-habitats indispensables à de nombreuses espèces.

Une gestion durable et responsable

Cette démarche est conforme aux principes du code forestier français, qui valorise la multifonctionnalité de la forêt : production de bois, protection des ressources en eau, prévention des risques naturels, accueil du public et préservation de la biodiversité. Intégrer le réseau FRENE implique une gestion écologique des espaces forestiers.



QR CODE DÉLIBÉRATION



Chères habitantes, chers habitants

En raison de la période prélectorale débutée le 1^{er} septembre, l'édito du Maire est suspendu. Merci de votre compréhension.

POINT D'AVANCEMENT DU CHANTIER DE BRISE TOURTE

Les travaux de protection contre les crues torrentielles de Brise Tourte avancent.

Le chantier s'articule autour de trois grandes zones : la plage de dépôt, le chenal et le bassin d'infiltration, dont les réalisations progressent simultanément.

Les talus de la plage de dépôt, destinés à retenir les éboulements rocheux, sont en cours de construction, tandis que le mur-barrage est désormais achevé.

Le chenal, qui guidera l'eau depuis l'exutoire du mur-barrage vers le bassin d'infiltration, est presque terminé. Il reste à finaliser la jonction avec les dalots récemment posés.

Ces dalots (grosses buses en béton préfabriquées) permettront à l'eau de circuler sous le chemin d'accès aux habitations. Leur pose a nécessité la mise en place temporaire d'un pont provisoire, le temps de rétablir le tracé initial du chemin, désormais ouvert.

Le bassin d'infiltration, situé en contrebas, est actuellement en cours d'aménagement. Il a été conçu pour recueillir et infiltrer les eaux de ruissellement. Brise Tourte ne disposant pas d'exutoire naturel vers un cours d'eau.

Une fois les travaux terminés, le site sera paysagé afin de s'intégrer harmonieusement dans son environnement.



légende

légende

ARRÊT TEMPORAIRE DE LA MICROCENTRALE COMMUNALE

DÉMARCHES ENTREPRISES PAR LA COMMUNE

Des travaux de sécurisation visant à protéger contre les risques naturels très forts de crues de torrent, d'avalanche et de chutes de blocs sur la canalisation d'eau ont été programmés par la Métropole entre août et novembre. C'est dans le cadre de la présentation de ce chantier qu'il a été porté connaissance à la commune que l'arrêté préfectoral d'exploitation de la microcentrale datant de 2010 est aujourd'hui caduc.

Après vérification auprès des services de la préfecture, il s'avère qu'aucun nouvel arrêté n'a été délivré depuis cette date. Un premier arrêté d'exploitation à titre provisoire, d'une durée de six mois renouvelable, avait été publié le 21 juillet 2010, avec un engagement du pétitionnaire à déposer un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Cet arrêté avait été prorogé de six mois par arrêté du 1^{er} juillet 2011 dans l'attente de l'établissement de cette DUP qui, à notre connaissance, n'a jamais été réalisée par la commune. Depuis, aucun autre arrêté n'est venu valider l'autorisation de fonctionnement de la microcentrale.

En conséquence et conformément à la réglementation, la Métropole, compétente en matière d'eau potable, a procédé à l'arrêt de l'alimentation de la canalisation d'eau qui fait tourner l'installation hydroélectrique de la microcentrale puisque celle-ci fonctionnait de fait sans autorisation légale depuis 2011.

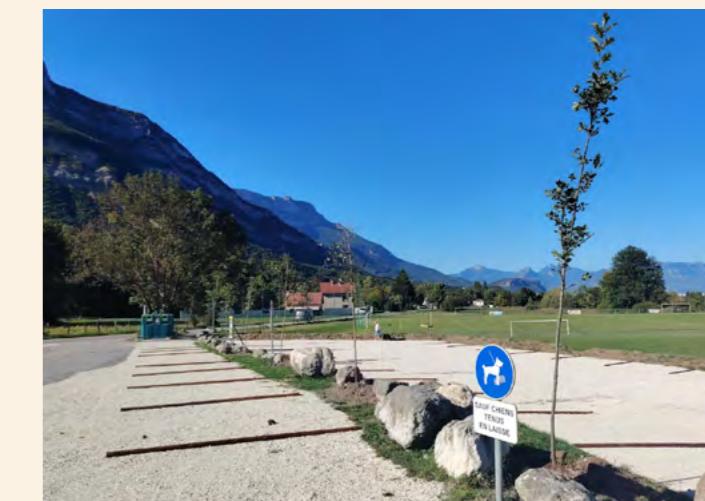
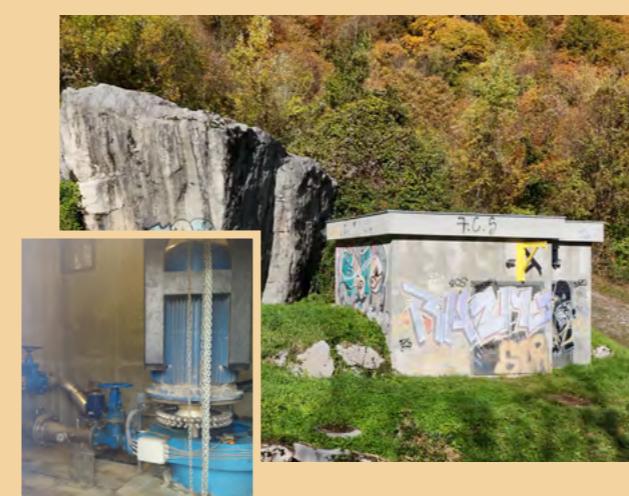
Il est à noter que cette interruption n'a aucune incidence sur l'alimentation en eau potable des habitants qui ne sont, donc, en aucun cas, impactés.

PERSPECTIVES

Toutes les démarches nécessaires sont en cours pour rétablir une situation conforme au cadre légal.

L'objectif prioritaire est de préserver cet outil local de production d'énergie renouvelable, tout en garantissant le respect des obligations administratives.

Dès l'obtention du nouvel arrêté préfectoral, en collaboration avec la Métropole, une convention pourra être signée afin d'identifier les rôles et les responsabilités de chacun entre la SAEM « Les Mousses » et la Métropole.



NOUVEAU PARKING AU STADE GRÉGORY KUCHLE

Depuis début août, les usagers du stade Grégory Kuchle peuvent bénéficier d'un tout nouveau parking, réalisé conformément au calendrier prévu par l'entreprise ERGTP. Les travaux, entamés fin juillet, ont permis la création d'une nouvelle zone de stationnement comprenant 21 places, toutes délimitées par la pose de demi-rondins de bois, assurant à la fois sécurité et intégration paysagère.

Un sens de circulation a été instauré pour faciliter l'accès et fluidifier les déplacements, accompagné de la mise en place de panneaux signalétiques clairs et visibles.

En parallèle, la zone de parking existante a également bénéficié d'une reprise complète de son revêtement. Elle offre désormais 10 places matérialisées, portant le total à 31 places officielles disponibles pour les visiteurs et les participants aux événements sportifs et associatifs.

Dans une volonté d'intégration dans l'environnement naturel du site, 10 arbres ont été plantés autour du parking, répartis en trois essences :

- 2 chênes,
- 4 érables,
- 4 savonniers.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : APPEL À BÉNÉVOLES POUR LE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS



Face à la recrudescence du frelon asiatique, la Métropole a revu son mode d'intervention : la gestion de cette espèce invasive relève désormais des communes pour les nids situés sur les parcelles communales ou à proximité d'un établissement recevant du public, et des particuliers pour ceux présents sur les propriétés privées.

La commune de Saint-Paul de Varces a sollicité un devis auprès du GDS38 pour l'achat d'une dizaine de pièges sélectifs préconisés cette année, dans le cadre de la campagne de piégeage à venir.

Les particuliers peuvent obtenir toutes les informations nécessaires à l'achat de pièges et la liste des désinsectiseurs pour la destruction

des nids auprès de la commune.

Pourquoi piéger au printemps ?

C'est au printemps que les fondatrices du frelon asiatique sont les plus vulnérables. En sortant de leur hibernation, elles construisent leurs premiers nids, dits « primaires ». Les piéger à ce moment-là permet de freiner considérablement la propagation de l'espèce. Un piégeage de fin d'été et d'automne reste également utile pour capturer les futures fondatrices avant leur hibernation.

Une action collective à mettre en place

Pour être efficace, cette lutte doit être coordonnée et collective. Sous l'appui du référent communal, la commune souhaite constituer une équipe mobilisée réunissant élus, agents techniques et habitants bénévoles. Les missions de ce groupe seraient :

- Suivre une conférence d'information en guise de première formation ;
- Répertorier les nids repérés et non

détruits l'année précédente ;

- Déterminer les emplacements des pièges pour assurer un maillage efficace de la commune ;
- Changer régulièrement les appâts ;
- Animer et coordonner les actions de piégeage ;
- Échanger avec les communes voisines pour harmoniser les pratiques.

Déclarer un nid

Tout nid de frelon asiatique doit être signalé sur le site national :

www.fretonsasiatiques.fr

Appel à bénévoles

La réussite de cette campagne repose sur la mobilisation de tous. Habitants, rejoignez la commune dans cette démarche collective pour protéger la biodiversité et la sécurité de chacun !

Inscriptions :

accueil@saintpauldevarces.fr

PRENONS SOIN DE NOS ARBRES : ILS PRENNENT SOIN DE NOUS

Devant l'école, 2 arbres ont récemment été gravement abîmés : leur écorce a été arrachée sur une grande partie de leur tronc. Ce geste, sans doute commis sans conscience de ses conséquences, met malheureusement les arbres en danger de mort.

POURQUOI L'ÉCORCE EST-ELLE SI IMPORTANTE ?

L'écorce n'est pas une simple "peau", elle protège l'arbre et lui permet de faire circuler la sève, un peu comme notre sang circule dans notre corps. Sous cette écorce se trouvent deux circuits essentiels :

- la sève brute, qui monte depuis les racines pour apporter l'eau et les sels minéraux jusqu'aux feuilles ;

- la sève élaborée, qui redescend depuis les feuilles pour nourrir tout le reste de l'arbre. Lorsque l'écorce est enlevée tout autour du tronc, cette circulation est interrompue. L'arbre ne peut plus boire ni se nourrir, et il finit par mourir, quel que soit son âge.

Les arbres sont des êtres vivants : ils respirent, grandissent, et jouent un rôle essentiel pour notre bien-être. Ils nous offrent de l'ombre, produisent de l'oxygène, accueillent les oiseaux et les insectes, et embellissent nos espaces publics. Les abîmer, c'est porter atteinte à un élément vivant de notre environnement commun.



LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES À SAINT-PAUL DE VARCES

Depuis plusieurs mois la commission de contrôle des listes électorales, composée d'élus d'opposition et de la majorité, se réunit régulièrement afin d'aboutir à une révision des listes électorales en lien avec les prescriptions réglementaires en vigueur. Le contexte de fin de mandat et la proximité des élections impliquent une mise à jour réglementaire des listes. L'objectif de cette démarche est de maintenir, sur la liste électorale, uniquement des électrices et électeurs dont les inscriptions répondraient strictement aux critères légaux.

CES CRITÈRES, DÉFINIS PAR LE CODE ÉLECTORAL, SONT PRINCIPALEMENT :

Être réellement domicilié ou habiter depuis au moins 6 mois sur la commune

Sur ce critère, les enfants de l'électeur qui auraient moins de 26 ans et qui n'auraient pas fait des démarches d'inscriptions dans une autre commune, sont réputés être électoralement rattachés à la commune de leurs parents. Le domicile réel renvoie au lieu où l'électeur se situe en droit alors que l'habitation correspond plus simplement au lieu de vie au moment de la demande d'inscription.

Figurer au rôle d'une des contributions directes communales

Ce critère implique que l'électeur dispose de la qualité de contribuable dans la commune, et ce pour la deuxième fois sans interruption, au 1er janvier de l'année de la demande d'inscription. Sont considérées comme des contributions directes communales, au regard du code électoral, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les taxes foncières et la contribution économique territoriale (CET).

NB : Les conjointes ou conjoints des électeurs répondant à ce critère peuvent également être inscrits sur les listes électorales de la commune.

Être assujetti à une résidence obligatoire en qualité de fonctionnaire

La résidence obligatoire étant différente du domicile légal, ce critère est prévu par le code électoral.

Afin d'actualiser les listes électorales, des démarches de radiations ont été engagées auprès des électeurs ne répondant potentiellement plus aux critères légaux.

LES GROUPES DE TRAVAIL, EN LIEN AVEC LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES, ONT ABOUTI À UNE PROCÉDURE DE RADIATION EN 3 ACTES :

• **Au 31 mars 2025** : Contacter les électeurs de plus de 26 ans pour lesquels les cartes d'électeurs, des dernières élections, ont été retournées en mairie et non récupérées. Les électeurs pour lesquels les cartes ont été retournées en mairie avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée » ont reçu une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) signifiant l'intention du Maire de les radier des listes électorales. Ces électeurs ont disposé d'un délai de quinze jours, à compter de la réception, pour formuler des observations susceptibles de les maintenir sur la liste.



• **Au 30 avril 2025** : Contacter les électeurs de plus de 26 ans encore rattachés au domicile de leurs parents. Au-delà de 26 ans, l'électeur perd sa présomption de rattachement électoral au domicile de ses parents. Les électeurs de plus de 26 ans dans cette situation ont reçu une LRAR, motivée par le maire, pour demander la transmission d'un justificatif dans un délai de quinze jours à compter de la réception. A défaut d'éléments probants, l'électeur a été radié.

• **Septembre 2025** : Contacter les électeurs pour lesquels il existe des raisons sérieuses de penser que ceux-ci ne répondent plus aux critères pour être électeurs de Saint-Paul de Varces. Ces électeurs figurent notamment sur une liste, fournie par deux représentants des groupes d'opposition élus au 31/12/2023, et l'opportunité de chaque radiation est entérinée par Madame le Maire. La procédure définie collégialement est : envoi systématique de LRAR, motivée par le maire, pour demander la transmission d'un justificatif dans un délai de quinze jours à compter de la réception. A défaut d'éléments justifiant l'inscription sur les listes électorales de la commune, l'électeur est radié.

• **Au 31 octobre 2025**, cette 3ème phase fait état de 153 mesures de radiations engagées. Parmi celles-ci, 24 justificatifs ont été transmis à la mairie et les électeurs sont donc maintenus sur les listes. 126 courriers ont fait l'objet d'un accusé de réception et le délai de quinze jours est dépassé. Ces électeurs seront donc radiés. Et 3 restent en attente.

Il est toutefois important de noter que la première réception d'un courrier n'est qu'un appel à justification d'une situation électoral et ne constitue en rien une radiation d'office. Chaque électeur dispose donc de la possibilité de joindre la mairie pour demander des précisions ou apporter directement les justificatifs nécessaires.

Si un électeur devait néanmoins être radié pour ne pas avoir fourni les justificatifs dans les temps indiqués dans le courrier, celui-ci conserve la possibilité de s'inscrire à nouveau en transmettant les pièces réglementaires... Pas d'affolement donc !

Bienvenue aux nouveau-nés de Saint-Paul de Varces !



Le CCAS (Centre communal d'action sociale) de Saint-Paul de Varces a accueilli comme les années précédentes les nouveaux-nés et leurs familles.

Le samedi 11 octobre, celles-ci ont été invitées au Ruban pour un petit-déjeuner partagé. À cette occasion, un petit cadeau a été remis à chaque bébé afin de marquer leur arrivée au sein de la commune.

Ce moment de rencontre, proposé aux familles, offre l'occasion d'échanger, de faire connaissance entre parents et de découvrir les actions du CCAS. Il permet également de créer un premier lien entre les familles qui vont sûrement se suivre de nombreuses années via la scolarité de leurs enfants.

Bienvenue aux nouveaux petits Saint-Pognards et petites Saint-Pognardes !



PETITE ENFANCE

BIENVENUE À NOTRE NOUVELLE DIRECTRICE !

Depuis le 2 octobre, la crèche Les Minis Loulous a le plaisir d'accueillir sa nouvelle directrice, Élodie MATHIEU.

Professionnelle diplômée et passionnée par la petite enfance, Élodie MATHIEU met son expérience, son écoute et son dynamisme au service des enfants, des familles et de toute l'équipe éducative. Son arrivée marque une nouvelle

étape dans la vie de notre structure, avec la volonté de poursuivre les valeurs qui font la richesse des « Minis Loulous » : bienveillance, accompagnement personnalisé et épanouissement de chaque enfant. Toute l'équipe municipale mais aussi l'équipe de la crèche, Emma-nuelle et Audrey, lui souhaite la bienvenue et beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.



TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA CRÈCHE LES MINIS LOULOUS

Un cadre modernisé pour un accueil de qualité

Au cours de l'année, la crèche Les Minis Loulous a connu d'importantes transformations. Les agents des services techniques municipaux se sont mobilisés durant les vacances scolaires afin de redonner un nouveau souffle aux locaux et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que les conditions de travail du personnel.

Un espace repensé au service du bien-être des enfants

Les travaux réalisés ont permis de repenser l'aménagement des espaces pour favoriser l'autonomie, la sécurité et l'épanouissement des tout-petits. Les différentes zones d'accueil ont été réorganisées afin de s'adapter aux besoins et aux rythmes de chaque enfant. Une attention particulière a été portée au choix du mobilier, des matériaux et des couleurs, dans le but de créer une atmosphère douce, chaleureuse et stimulante.

Afin d'embellir durablement les lieux, l'ensemble des menuiseries des fenêtres a été repeint, tout comme les couloirs, la pièce principale et le hall d'entrée. Certains revêtements de sol ont également été remplacés. La pièce de change a fait l'objet d'une rénovation complète : installation de nouveaux meubles plus ergonomiques, remplacement des lavabos, ajout d'un double lavabo à hauteur d'enfant favorisant l'autonomie, et création d'une verrière apportant clarté et modernité à l'ensemble.



Des conditions de travail améliorées pour l'équipe éducative

Ces aménagements ne bénéficient pas uniquement aux enfants : ils offrent également à l'équipe éducative un environnement de travail plus fonctionnel et agréable. L'optimisation des espaces, la création de zones de rangement adaptées et la réflexion menée autour de l'ergonomie des installations contribuent à renforcer le bien-être au travail et la cohésion de l'équipe.

Ces améliorations permettent aux professionnels de se consacrer pleinement à leur mission d'accompagnement et d'éveil, dans un cadre apaisant et performant. La cuisine a elle aussi été entièrement rénovée. Une nouvelle cuisine intégrée a été installée, les murs repeints, les sols changés, l'évier remplacé, et plusieurs espaces de rangement ont été créés. Les équipements électroménagers ont été positionnés à une hauteur ergonomique afin de faciliter le travail quotidien du personnel.

Des travaux conformes aux recommandations de la PMI

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité d'accueil, en conformité avec les recommandations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Le respect des normes d'hygiène, de sécurité et de confort demeure au cœur des priorités de la collectivité, dans le but d'offrir aux enfants un environnement bienveillant, sécurisé et propice à leur développement.

Remerciements

Les services municipaux adressent leurs remerciements aux agents des services techniques ainsi qu'à l'artisan de Saint-Paul de Varces qui les a accompagnés pour leur intervention et leur contribution à la réalisation des travaux.



UNE RENTRÉE SEREINE À L'ÉCOLE

Durant l'été, les services techniques, accompagnés par plusieurs entreprises locales, ont réalisé de nombreux travaux afin de préparer la rentrée pour les élèves et les équipes éducatives.



Les interventions ont concerné :

- La préparation des salles de classe (réglages informatiques, optimisation de la connexion internet, réaménagements de classes, pose de films occultants),

- L'entretien des locaux (remplacement de tuiles, reprise de menuiseries, pose de sol neuf dans 2 classes, réparations diverses...),

- L'aménagement des espaces extérieurs (nettoyage et dessins de jeux dans les cours, tonte et taille des haies, création d'un cheminement piéton vers le tennis).

Une seconde place PMR (Personne à Mobilité Réduite) a été aménagée par la Métropole à proximité de l'école.

La rentrée s'est déroulée dans un climat serein et organisé. Avec la fermeture d'une classe, l'établissement accueille cette année 262 élèves (contre 291 l'année dernière) répartis dans 11 classes.

DEUX NOUVEAUX AGENTS POUR ENCADRER LES TEMPS D'ACCUEIL DES ENFANTS

Pour cette rentrée scolaire, la commune a accueilli deux nouveaux agents en charge de l'organisation des temps périscolaires.

Sébastien Marché (à droite) a rejoint la collectivité en tant que responsable périscolaire. Il coordonne les accueils d'enfants en dehors du temps scolaire, le matin, à midi et le soir, et il assure également la responsabilité de l'extra-scolaire sur certaines périodes de vacances.

À ses côtés, Adrien Lambert (à gauche) occupe depuis la rentrée le poste de responsable extrascolaire pour les mercredis et les vacances scolaires. Il intervient également en tant qu'animateur sur les temps périscolaires, et seconde Sébastien Marché en tant qu'adjoint sur ces mêmes temps. En étroite collaboration, ils veillent ensemble au bon déroulement des accueils, en lien avec les enfants, les familles, les agents municipaux et l'équipe enseignante.



Sébastien >

< Adrien

UNE ŒUVRE ARTISTIQUE POUR LA MATERNELLE DES ÉPIS D'OR

Les élèves de l'école maternelle des Épis d'Or ont récemment eu le plaisir de découvrir un superbe tableau réalisé par Marjorie, ATSEM au sein de l'école.

Fruit de plusieurs mois de travail minutieux au couteau, cette œuvre rend hommage à la beauté de notre école et vient, désormais, orner l'entrée de la maternelle, apportant une touche de couleur lors de l'accueil des enfants.



AVVENTURE ET NATURE POUR LES ENFANTS À RENCUREL

Du 21 au 25 juillet, 16 enfants de l'Oxalis ont pris la direction de Rencurel, au cœur de nos montagnes, pour un séjour placé sous le signe de la nature et de l'aventure. Ils ont pu s'adonner à de nombreuses activités : randonnées, tir à l'arc et même une nuit en bivouac vécue comme une véritable expédition et largement plébiscitée par tous !

L'un des temps forts du séjour a été l'atelier avec un apiculteur passionné, qui a su captiver les enfants en leur faisant découvrir le monde fascinant des abeilles.

Ce séjour restera gravé dans les mémoires pour ses moments de rires, de complicité et de partage entre les enfants et l'équipe d'animation.



UN SÉJOUR D'ÉTÉ ENTRE MER, SPORT ET BONNE HUMEUR

Le 7 au 11 juillet, 16 jeunes du Local Des Jeunes ont eu la chance de partir en séjour à Sanary-sur-Mer. Au programme : parachute ascensionnel, kayak, baignades, balades et découverte du marché nocturne, entre autres activités. Un séjour bien rempli, mêlant sport, détente et découvertes !

Les participants ont particulièrement apprécié l'ambiance conviviale du camping, la variété des activités proposées et la bonne humeur communicative de l'équipe d'animation.

Jeunes et animateurs sont revenus enchantés, les valises pleines de souvenirs et de fous rires.



TÉLÉTHON 2025 À SAINT-PAUL DE VARCES

ENSEMBLE, BOOSTONS NOTRE TÉLÉTHON !

Les 28, 29 et 30 novembre prochains, la commune de Saint-Paul de Varces se mobilise pour le Téléthon 2025, placé cette année sous le thème : « Booste ton Téléthon » .

Au programme de ce grand week-end solidaire :

- Vendredi 28 novembre, dès 16h45, goûter du Sou des écoles sous le préau des Épis d'Or.
- Samedi 29 novembre, dès 11h30, ouverture de la buvette et des stands gourmands dans la salle polyvalente. Venez déguster des diots, moules, frites et autres douceurs préparés par nos bénévoles ! Tout au long de l'après-midi, des animations familiales seront proposées, dont un après-midi Karaoké organisé par la Commission animations, l'occasion de partager un moment convivial et festif autour de la musique et de la solidarité.



À RETENIR

Dates : Vendredi 28, Samedi 29 et Dimanche 30 novembre 2025

Lieu : École et salle polyvalente

Thème : Booste ton Téléthon

Venez nombreux partager un moment de solidarité, de sport et de bonne humeur au profit du Téléthon !



SAISON CULTURELLE 2025-2026 : L'HUMANITÉ

La saison culturelle 2025-2026 a débuté sous le signe de l'Humanité, thème choisi pour accompagner les rendez-vous proposés cette année. Plusieurs temps forts se sont déjà déroulés, rassemblant petits et grands autour d'expériences variées.

- Exposition de modélisme ferroviaire :** Gérard Babin, habitant de la commune et passionné de modélisme, a présenté ses créations. Les écoles ont pu découvrir son travail lors d'ateliers, et le public a ensuite profité tout le week-end de démonstrations et d'échanges avec les modélistes.
- Ateliers de sensibilisation au handicap :** l'APF France Handicap est intervenue à l'école des Épis d'Or pour proposer aux élèves des témoignages, des mises en

situation et des jeux de réflexion sur le quotidien des personnes en situation de handicap.

- Projection-débat au Ruban :** le documentaire « Le handicap à hauteur d'enfant » a été présenté aux scolaires en journée puis au public en soirée, en présence du réalisateur Michel Szempruch (association Fil Rouge) et de la librairie l'Esprit Vif accompagnée de Cathie Ollier, autrice, venue présenter et dédicacer son roman « FLY, quand l'art fait mouche » dont le héros est lui aussi en situation de handicap.

- Concert de Stand'Up :** À l'occasion de leur 10^e anniversaire, les cinq musiciens bien connus de la commune ont offert au public un concert pop/rock plein de dynamisme et de complicité devant un public venu nombreux.



- Fête de la science :** la commune a accueilli un programme varié comprenant ateliers robotique, conférence sur l'intelligence animale, exposition, puzzles libres, et balade photographique, permettant d'explorer la science sous différentes formes et plus précisément l'Intelligence, thème de cette année. Des séances de yoga et ateliers chakras/postures venaient compléter ces activités en représentant l'intelligence du corps.

Ces premiers rendez-vous ont lancé une saison culturelle qui continue de mettre en valeur la créativité, la découverte et le partage, toujours sous le signe de l'Humanité.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

SAINT-PAUL-DE-VARCES CULTURE FÊTE
SES 27^e JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
19, 20 SEPTEMBRE 2025



À cette occasion, l'Association déroulait le thème « Jeux et festivités ». Thème ô combien important car, à Saint-Paul-de-Varces comme ailleurs, au-delà des frontières, du temps, des civilisations, des cultures, des religions... les jeux et festivités ont occupé et participent encore à la vie, à l'épanouissement personnel, social, à la créativité de l'être humain depuis son plus jeune âge. Les entités : mairie de Saint-Paul-de-Varces et département de l'Isère ont permis, grâce aux subventions octroyées, de compléter l'apport financier de l'Association, sans lesquelles celle-ci ne pourrait pas assumer l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine.

L'Association Saint-Paul-de-Varces Culture présidée par Line Burdin avec son équipe très investie aidés sans réserve le jour « J » par Serge, Odile et Jean-Noël, Claudine et Philippe, Maud... en partenariat avec Body danse (merci Allison, Sonia, Fatima) au travers du spectacle de danse du vendredi soir



mettant en scène 90 danseuses et danseurs devant un nombreux public conquis. Deux associations dynamiques ont également participé le Sou des Écoles de Saint-Paul-de-Varces et le Musée Autrefois de Champ-sur-Drac, qui grâce à leur prêt de jeux de société fort intéressants complétaient la location à la Maison des jeux de Grenoble et le prêt de documents et de jeux d'habitants du village. Notre reconnaissance à vous. Outre le spectacle de danse, l'Association ouvrit ses portes le vendredi après-midi aux classes de l'école des Epis d'or de Mesdames Bouchet, Bernardi, Bonardi qui découvrirent les panneaux réalisés par l'association (quelques jouets d'enfants d'hier et d'aujourd'hui, le foyer rural dénommé à ce jour « le Ruban », Body danse, l'Association Saint-Paul-de-Varces Culture, le Sou des écoles, le Syndicat d'Initiative et des fiches sur les lieux de festivités à Saint-Paul-de-Varces, les associations d'hier et d'aujourd'hui avec la liste des présidents et coordonnées ainsi que 11 documentaires sur des jeux du Dauphiné. L'un des panneaux

14

au cœur de Saint-Paul - n°26 - NOVEMBRE 2025



LA RENTRÉE DES ASSOCIATIONS

Vendredi 5 septembre, les associations ont fait leur rentrée en présentant leurs activités aux St-Pognards à l'occasion du FORUM DES ASSOCIATIONS.

Dans une ambiance encore estivale, le public est venu nombreux au Ruban découvrir les 21 stands.

Il y en avait pour tous les âges et tous les goûts, la danse, la gym, le yoga, la sophrologie, le chant, la musique, le volley, le foot, le badminton, la sculpture sur bois, la peinture, le dessin, l'aquarelle, la couture, les jeux, la découverte de la faune et de la flore, le judo, le jujitsu,

le cinéma, les activités autour du cheval, la randonnée, le ski et cette année une nouvelle activité le tae kwon do. Chacun a pu se renseigner et s'inscrire à l'activité de son choix avant de profiter de la buvette et des gourmandises proposées par le Sou des Ecoles.

Le service culturel, présent à l'accueil du forum, renseignait les visiteurs sur la nouvelle saison culturelle et les animations proposées par la bibliothèque ainsi que sur toutes les animations proposées en 2025/2026 par les associations.



[INFO EN +](#)

MOUSTIQUE TIGRE :

PRÉVENIR DÈS L'AUTOMNE POUR LIMITER SA PRÉSENCE L'ÉTÉ PROCHAIN

L'activité du moustique tigre diminue avec l'arrivée de l'automne, mais les œufs déposés dans les petites retenues d'eau peuvent survivre tous les mois d'hiver et se développer dès le printemps au retour des températures plus douces. Réduire les zones de ponte dès l'automne contribue donc à limiter la présence du moustique au printemps et en été.

Pour empêcher le moustique tigre de se développer, ce sont les mêmes gestes simples qui peuvent être poursuivis tout au long de l'automne et de l'hiver :

- Éliminer les eaux stagnantes,
- Entretenir son jardin et ses extérieurs,
- Surveiller les points d'eau permanents.

L'Agence régionale de santé (ARS) assure la surveillance des cas suspects ou avérés et peut décider, si besoin, d'une intervention de démoustication dans les zones concernées. La commune relaiera, en lien avec les autorités sanitaires, les informations utiles en cas d'évolution de la situation.



15

au cœur de Saint-Paul - n°26 - NOVEMBRE 2025

REPRÉSENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), par l'intermédiaire de son article L.5211-6-1, prévoit qu'au plus tard le 31 août de l'année qui précède les élections municipales, les intercommunalités, et donc la Métropole Grenoble Alpes, doivent arrêter la répartition des sièges au sein de leur conseil.

Deux possibilités sont prévues par la loi :

- Respecter la répartition de droit commun ;
- Déroger aux règles de droit commun par la définition d'un accord local entre les communes membres ;

Le calcul de droit commun est une répartition des sièges proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune. La proportionnalité n'est toutefois pas strictement respectée car les plus petites communes se voient nécessairement attribuer un siège. Il est possible de déroger aux règles de droit commun en passant par un accord local selon les conditions suivantes :

- Obtenir l'accord de la majorité des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes

membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci.

- Obtenir l'accord du conseil municipal de la « Ville Centre », en l'occurrence Grenoble.

En droit commun, l'article L. 5211-6-1 du CGCT fixe le nombre de délégués en fonction de la population de l'intercommunalité considérée et détermine les modalités de répartition des sièges entre les communes. Ainsi, Grenoble-Alpes Métropole comptant, au 1er janvier 2025, 449 509 habitantes et habitants, le nombre de sièges du conseil de la Métropole est fixé à 80, à répartir à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les communes n'ayant pas pu bénéficier de la répartition de sièges à la représentation proportionnelle (soit 30 communes/49), se voient attribuer un siège de droit, au-delà de l'effectif de 80 sièges fixé au vu de la population de la Métropole. Le nombre total de sièges au conseil métropolitain est donc de 110.

Répartition des sièges selon la procédure de droit commun (source Grenoble Alpes Métropole) :

En cas d'accord local, le CGCT prévoit que les communes membres peuvent créer et répartir jusqu'à 9 sièges supplémentaires au profit de celles ayant bénéficié d'un seul siège à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Ces communes sont, par ordre décroissant de taille, Vif, Varces-Allières-et-Risset, Seyssins, Claix, Gières, Vizille, Domène, La Tronche et Saint-Martin-le-Vinoux.

Cet accord local était en vigueur lors du mandat Métropolitain 2020-2026 avec 119 sièges attribués.

Pour le prochain mandat, dans la mesure où la Ville Centre n'a pas délibéré en faveur d'un accord local avant le 31 août 2025, la procédure de droit commun sera appliquée. Le nombre total de sièges passera donc de 119 à 110.

**110
SIÈGES
RÉPARTIS ENTRE
LES COMMUNES**



GROUPE MAJORITAIRE : UNISSENS-NOUS, POUR UN NOUVEL ÉLAN !

Cécile CURTEL, Valérie CAZAUX, Joël BRAISAZ, Mylène SIBILLE, Gian-Carlo VISCI, Marianne FOUILLE, Sylvain VALLON, David BALME, Raymond CONTARD, Émilie DAVID-CAVAZ, Denis METZGER, Laëtitia GAUDÉ, Gisèle LAYDEVANT, Thierry LE FORESTIER, Marie-Françoise ORTHOLAND

Pour un climat serein et respectueux, au service de l'intérêt général

La vie publique locale gagne en qualité lorsque le dialogue, l'écoute et le respect demeurent au cœur des échanges. Un climat apaisé permet à chacun d'exprimer ses idées sereinement et de contribuer à la vitalité du village.

Les relations entre habitants, élus et partenaires locaux s'enrichissent lorsque la diversité des opinions s'exprime dans un cadre constructif, sans tensions ni oppositions inutiles. La considération mutuelle renforce la cohésion et facilite les projets collectifs.

Le bon fonctionnement de la commune repose sur un service public attentif, stable et orienté vers l'intérêt général. Dans un environnement parfois marqué par l'incertitude, préserver un cadre local serein permet de maintenir des repères solides et un climat de confiance.

L'attachement au village et la volonté de favoriser un vivre-ensemble harmonieux invitent à agir avec responsabilité, discernement et respect des autres. Chacun peut contribuer, à son niveau, à maintenir une atmosphère bienveillante et ouverte au dialogue.

Veiller collectivement à un environnement paisible, solidaire et tourné vers l'avenir aide à renforcer le lien entre les habitants et à préserver l'esprit du village.

GROUPE MINORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN !

Célia SCORDEL, Véronique UVIETTA, Dominique FLEURY, Renaud BOUVIER

Chers habitants de Saint-Paul,

Un trimestre s'est écoulé depuis le dernier bulletin municipal, et notre engagement pour la commune reste entier. Cependant, nous regrettons profondément de ne pas être écoutés ni associés aux décisions importantes qui engagent l'avenir de Saint-Paul. Le dialogue démocratique semble aujourd'hui mis de côté.

À ce jour, notre participation aux affaires municipales s'est limitée à la commission de révision des listes électorales. Grâce à l'investissement remarquable des agents municipaux, près de 150 personnes qui n'habitaient plus la commune ont pu être radiées. Nous les remercions pour ce travail indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie locale.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons été stupéfaits d'apprendre que la microcentrale des Mousses est à l'arrêt depuis trois mois pour des raisons administratives, sans perspective de redémarrage. Cette situation passée sous silence, qui représente une perte financière importante pour la commune, aurait pu être évitée par un minimum de dialogue et de réactivité. Il semble en effet que cet arrêt résulte d'une absence de réponse de la commune suite à plusieurs courriers recommandés envoyés par la Métropole. Une telle négligence

interroge sur la gestion actuelle de nos équipements publics. Toujours lors de ce même conseil, nos questionnements concernant le financement de la nouvelle bibliothèque ont révélé une information particulièrement préoccupante : près de 40% des subventions espérées ne seront finalement pas versées car le projet ne respecte pas les critères d'éligibilité.

Pourquoi la majorité, qui détenait cette information depuis le début de l'année, avant même le vote du budget 2025, a-t-elle continué à communiquer sur les "80% de subventions" ? Cette présentation tronquée des faits est inacceptable et met en lumière un manque de transparence vis-à-vis des habitants.

Pire encore, les dépenses sur ce projet se poursuivent, alors que l'octroi des aides publiques n'est plus garanti. Le risque financier encouru par la commune est réel, et à nos yeux, totalement inconsidéré. La majorité nous laisse avec le sentiment d'une préparation insuffisante et d'une gestion à vue. Nous restons convaincus que Saint-Paul mérite mieux : une gouvernance ouverte, un débat démocratique apaisé et une gestion raisonnée de l'argent public.

Avec nos salutations les plus sincères,

INCIVILITÉS : PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE

Depuis quelque temps, nous faisons face à une multiplication d'incivilités sur la commune : poubelles incendiées, fleurs volées, arbres abîmés, panneaux d'affichage détériorés, déchets abandonnés, matériel communal endommagé... Autant d'actes regrettables qui abîment notre cadre de vie et touchent directement le bien commun. Ces dégradations ne sont pas anodines et elles mobilisent du temps et de l'énergie aux agents municipaux et représentent un coût non négligeable pour la collectivité. La très grande majorité des

habitants de Saint-Paul de Varces est attachée à son village et au respect du bien commun. Chacun peut faire en sorte que ces comportements isolés ne prennent pas le dessus.

Si vous êtes témoins d'actes de dégradation ou d'incivilités, n'hésitez pas à en informer la mairie ou la gendarmerie. Votre vigilance et votre sens civique sont essentiels pour préserver la qualité de vie qui fait la richesse de notre commune.



Protégeons notre environnement, nos espaces, nos équipements. Chacun peut contribuer à préserver la qualité de vie locale.

CHIENS ET VOISINAGE : VIVRE EN BONNE ENTENTE



La mairie reçoit régulièrement des plaintes liées à des aboiements de chiens. Si nos compagnons à quatre pattes font partie intégrante de la vie du village, leurs aboiements répétés ou prolongés peuvent rapidement devenir source de gêne pour le voisinage et troubler la tranquillité de tous.

Rappelons que la loi (article R.1336-5 du Code de la santé publique) interdit tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité. Les aboiements excessifs peuvent donc être considérés comme un trouble anormal de voisinage.

Chaque propriétaire est responsable du comportement de son animal. Il lui revient de prendre les mesures nécessaires pour éviter les nuisances. Un chien qui aboie n'est pas forcément un animal "mal élevé" mais certains comportements peuvent être corrigés par la mise en place d'actions simples :

- Ne pas laisser le chien seul trop longtemps : l'ennui ou l'anxiété de séparation sont des causes fréquentes d'aboiements excessifs.
- Stimuler et dépenser l'animal : promenades régulières, jeux, éducation positive et socialisation limitent le stress et les réactions sonores.

- Apprendre le calme : un éducateur canin ou un comportementaliste peut aider à mettre en place des solutions adaptées.
- Vérifier l'environnement : une clôture trop basse, un vis-à-vis direct avec la rue ou la présence d'autres animaux peuvent déclencher des aboiements réflexes.

En cas de gêne, la première étape reste toujours le dialogue entre voisins. Une discussion calme permet souvent de trouver une solution rapide et de préserver de bonnes relations.

Si la difficulté persiste, la mairie peut intervenir pour rappeler la réglementation, constater le trouble et la gendarmerie peut établir un procès-verbal si les aboiements constituent un trouble avéré.

Dans tous les cas, la mairie se tient à disposition pour accompagner, conseiller ou proposer une médiation si nécessaire. En favorisant l'écoute et la compréhension mutuelle, nous pouvons tous profiter d'un village paisible, tout en continuant à accueillir nos compagnons à quatre pattes avec respect et bienveillance.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

NOVEMBRE

Mardi 11 :

- Commémorations du 11 novembre

Vendredi 14 :

- Stage Yoga féminin – Harmonie & Équilibre
- Soirée Films d'Aventure - Service culturel

Samedi 15 :

- Sophro « Apprivoiser son stress » - Les Mots sauvages
- Après-midi Jeux - Sou des Ecoles

Dimanche 16 :

- Atelier Initiation Dessin et Aquarelle - Service culturel

Mercredi 19 :

- Rencontre Nature « Les Chauves-Souris » - SPDV Nature

Vendredi 21 :

- Atelier Yoga et Petit-déjeuner - Harmonie & Equilibre
- Spectacle Art et Poésie « Résonance » - Service culturel

Samedi 22 :

- Stages Danse Africaine – Nougbo

Vendredi 28 :

- Goûter - Sou des Ecoles

Samedi 29 :

- Sophro « Pour un équilibre corps/esprit » - Les Mots sauvages
- Téléthon - Commission Animations
- Séance Yoga Kirtan - Harmonie & Equilibre

Dimanche 30 :

- Semi-Marathon « La Petite Trotte des Ruisseaux »

DÉCEMBRE

Mercredi 3 :

- Dédicace de Cathie Ollier - Bibliothèque

Jeudi 4 :

- Vernissage Exposition JM Ortholand - Service culturel

Vendredi 5 :

- Atelier Bain sonore - Yogi c'est la Vie
- Cinéma - Ciné St-Paul
- Yoga du dos - Harmonie & Equilibre

Dimanche 7 :

- Cérémonie des Colis de Noël - CCAS

Vendredi 12 :

- Atelier Art Floral - Floriscola
- Concert de Noël - Au fil du temps
- Yoga féminin - Harmonie & Équilibre

Samedi 13 :

- Sophro « Se réconcilier avec son sommeil » - Les Mots sauvages

Dimanche 14 :

- Marché de Noël - Commission Animations

17 & 18 :

- Gala de danse - Bodydanse

Vendredi 19 :

- Spectacle clown « A Visage Découvert » - Service culturel

JANVIER

Vendredi 2 :

- Cinéma - Ciné St-Paul

Vendredi 9 :

- Yoga du dos - Harmonie & Équilibre
- Théâtre « On ne paie pas et autres Dario Folies » - Service culturel

Samedi 10 :

- Stages Danse Africaine - Nougbo

Vendredi 16 :

- Atelier Bain sonore - Yogi c'est la Vie
- Yoga féminin - Harmonie & Équilibre

Samedi 17 :

- Sophro « Se préparer à la quiétude de l'hiver » - Les Mots sauvages
- Concert Gospel Move - Service culturel

Mercredi 21 :

- Rencontre Nature « Les Arbres remarquables » - SPDV Nature

Vendredi 23 :

- La Nuit de la Lecture - Bibliothèque
- Finale locale Petits Champions Lecture - Bibliothèque
- Yoga nidra - Harmonie & Equilibre

Samedi 24 :

- Cérémonie des Vœux de la municipalité

Vendredi 30 :

- Cinéma - Ciné St-Paul
- Atelier yoga et cuisine - Harmonie & Equilibre

Samedi 31 :

- Sophro « Respiration, les bienfaits du souffle » - Les Mots sauvages

FÉVRIER

Dimanche 1^{er}:

- Vide Grenier - Les P'tits St-Pognards
- Jeudi 5 : Vernissage Exposition Pastel Su Jin Park - Service culturel

Vendredi 6 :

- Atelier Bain sonore - Yogi c'est la Vie
- Théâtre « Zestes d'Humour » - Service culturel

DU 9 AU 13 :

- Stages Danse - Bodydanse

Mercredi 18 :

- Ateliers Peinture avec Su Jin Park - Service culturel

Vendredi 27 :

- Cinéma - Ciné St-Paul
- Yoga du dos - Harmonie & Équilibre

Samedi 28 :

- Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

MARS

vendredi 6 :

- Yoga féminin - Harmonie & Équilibre

Samedi 7 :

- Sophro « Booster sa confiance en soi » - Les Mots sauvages

Vendredi 13 :

- Atelier Bain sonore - Yogi c'est la Vie

Dimanche 15 :

- Elections municipales

Mercredi 18 :

- Rencontre Nature « Les Zones Humides » - SPDV Nature

Jeudi 19 :

- Commémorations du 19 mars

Vendredi 20 :

- Atelier Art Floral - Floriscola
- Yoga nidra - Harmonie & Équilibre

Samedi 21 :

- Sophro « Apprivoiser son stress » - Les Mots sauvages
- Thé Dansant - Club des Muguet

Dimanche 22 :

- Élections municipales



INFOS PRATIQUES

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	04 76 76 75 75
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde	15
Police secours	17
Gendarmerie de Vif	04 76 72 63 22
Pompiers.....	18
Secours en montagne	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro	0 800 500 027

ÉTAT-CIVIL

BAPTÊMES

DAVID MC LEAN Alma, le 16/08/2025

MARIAGES

SOULIGNAC Sylvain et MORIN Véronique, le 05/06/2025
VERREAUX Laure et SARRE Guillaume, le 21/06/2025
MC LEAN Emily et DAVID Romain, le 16/08/2025
SAUNIER-PAYERNE Chloé et BENOTMANE Maximilien, le 23/08/2025
GHAFARI Mansour et CANNILLO Patricia, le 30/08/2025
COUSTELLÉ Christian et LENQUETTE Christelle, le 06/09/2025
POINT-DUMONT Maggie et POYET Adrien, le 20/09/2025

PACS

SAUTHIEUX Thierry et BEGARD Sylvie, le 18/02/2025
CANDELA Benjamin et GOMEZ Jennifer, le 04/07/2025
GAMBONNET Quentin et CHOPINEAUX Marine, le 26/08/2025

DÉCÈS

LAMBOUEUF Michel, le 02/06/2025

NUMÉROS UTILES DES SERVICES JEUNESSE DE LA COMMUNE

CRÈCHE «LES MINI-LOULOUS»

04 76 73 21 12, multiaccueil@saintpauldevarcès.fr

GROUPE SCOLAIRE «LES ÉPIS D'OR»

04 76 72 82 62, ce.0381153x@ac-grenoble.fr

PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS

«L'OXALIS»

06 84 51 24 49, servicejeunesse@saintpauldevarcès.fr

LOCAL DES JEUNES

06 85 39 10 03, localdesjeunes@saintpauldevarcès.fr

HORAIRES MARCHÉ

Marché de Saint-Paul de Varces

tous les mercredis de 15h30 à 19h00 - Place de l'église

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarcès.fr

lundi : non-stop 8h30 à 15h30

mardi : 13h30 à 17h30

mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

jeudi : fermé

vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Astreinte Services Techniques : 06 07 69 14 78

CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

ccas@saintpauldevarcès.fr

NAVETTE COMMERCES

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88 avant le mercredi midi

DÉCHÈTERIE

Horaires de la déchèterie de Saint-Paul de Varces :

Toute l'année (sauf juillet et août) :

Lundi, mercredi et samedi : 8h45 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Du 1^{er} juillet au 31 août : Lundi et mercredi : 8h30 - 14h00

Samedi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Fermerture exceptionnelle du 11 août au 29 août.

BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élargissement, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

TONTE ET BRUIT

Horaires travaux de jardin ou de bricolage occasionnant des nuisances sonores:

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 18h30

(ouverture du portail toutes les 30 minutes pendant le plan Vigipirate)

EAUX ET VOIRIES

Voirie numéro vert 0 800 805 807

Mail : accueil.espace-public@lametro.fr

Eau potable 04 57 04 07 77 pour toute question eau

y compris raccordement de chantier

Astreinte (eau potable) 04 76 98 24 27

CANTON LE PONT DE CLAIX



Sandrine MARTIN-GRAND et Michel DOFFAGNE

Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre, vous pouvez prendre rendez-vous par mail :

veronique.karaulic@isere.fr ou au 04 76 00 37 13



au cœur de Saint-Paul - n°26 - NOVEMBRE 2025

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1100ex.

Directeur de publication : Cécile CURTEL

Comité de rédaction : Cécile Curtel, Émilie David-Cavaz, Marianne Fouillé, Joël Braisaz,

Valérie Cazaux, Mylène Sibille, Sylvain Vallon, les associations et les agents municipaux.

Photos : Mairie de St-Paul, Métropole, AdobeStock, Habitants de St-Paul de Varces

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr

Imprimé par Press Vercors (38160 St Sauveur)
sur papier 100 % recyclé

